

Communiqué de presse

Convention collective des entreprises de Services à la personne

Réunion d'information à destination des entreprises de services à la personne

La prochaine étape du Tour de France d'information sur la Convention collective nationale des entreprises de services à la personne (SAP) est prévue le 25 janvier 2013 à Paris au MEDEF. La Fédération du service aux particuliers (FESP) et le Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP) rencontreront les chefs d'entreprises de SAP sur les grands enjeux et les principales dispositions de ce texte majeur pour les entreprises, signé le 20 septembre 2012.

La fédération du service aux particuliers (FESP) et le Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP) présentent le vendredi 25 janvier à Paris au MEDEF, la réunion d'information sur la convention collective nationale des entreprises de services à la personne (CCN) outil de structuration et de développement des SAP.

Autour de Sandra Küntzmann-Burgo interviennent Guillaume Richard, président de O2 et négociateur de la CCN et Romain Michel, Responsable juridique de la FESP. Seront évoqués devant les employeurs les différents contrats de travail, la question du temps partiel et de l'aménagement du temps de travail, le travail de nuit, le régime de protection sociale obligatoire ou encore la classification des emplois.

S'informer et se préparer avant l'entrée en vigueur du texte

Les intervenants souhaitent souligner que si la CCN n'est pas encore applicable de droit à tous les salariés et employeurs concernés, les entreprises doivent dès à présent s'y préparer. S'il est encore nécessaire d'attendre six mois révolus après l'arrêté d'extension de la convention (dont la procédure est en cours), les impacts de ses dispositions sur les entreprises nécessitent une bonne information des chefs d'entreprises afin d'être capable d'en appréhender les changements au mieux.

Ces étapes du Tour de France d'information seront suivies par des formations et des fiches techniques sur les différents thèmes de la Convention collective.

Contact presse :

FESP : 01 53 85 40 80